



PROCES-VERBAL N° 6

Commission Régionale Calendriers, Compétitions et Homologation.

Réunion du : Jeudi 30 Août 2018

Présidence : M. FORNACCIARI Jean

Présent(s) : MM TARALLO André - GIULY Marcel - BASTIANI Ange - AIROLA Jean-Luc (CD) et ROMBALDI Antoine.

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

1- COURRIER :

- Courrier du secrétariat, modifications du règlement de la Coupe de France :
 - 16 joueurs sur la feuille de match
 - 3 changements (Tout joueur qui sort ne rentre plus).
 - Un 4^{ème} changement est autorisé en cas de prolongation.
- Courrier de l'A.S. CASINCA, rencontres amicales, lu et noté.

2- AFFAIRE :

AFFAIRE N°2 : Match n° 163 925 de Coupe De France T.P. : A.S. NEBBIU C.D. / ESPOIR CB du Dimanche 02 Septembre 2018 à 15 h 00 à OLETTA.

La Commission, vu le fax des deux clubs en date du lundi 27 Août 2018, demandant de jouer cette rencontre **le dimanche 02 Septembre 2018 à 17 h 00 sur le stade JEAN MATTEI à OLETTA.**

- Donne son accord
- Charge l'A.S. NEBBIU C.D. d'avertir les officiels de cette modification.